



JOURNAL DES EMPLOYÉS ET CADRES

Bulletin périodique d'information de la Fédération des Employés et Cadres

28, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS - Tél. : 01 48 01 91 94 - Fax : 01 48 01 91 98

E-mail : fobanques@fecfo.fr - Site : <http://www.fo-banques.fr>

EDITION DU CREDIT

59^{ème} année

N° 04

Le 29 avril 2010

Accords métiers repères : FO Banques signe !

Après de nombreux mois de négociations et plus d'une dizaine de séances de travail, l'AFB et les Fédérations de la banque viennent de conclure leurs discussions et négociations au sujet des métiers repères de la convention collective AFB.

FO Banques sera signataire de cette nouvelle grille de métiers repères annexée à la convention collective des banques.

En effet, la dernière grille de métiers repères datait de la signature de la convention collective des banques en 2000... Une éternité dans une branche où les évolutions de métiers et de technologies ont été nombreuses.

Sans doute était-il nécessaire de la "dépoussiérer" et d'intégrer à la convention collective de nouveaux métiers et en supprimer certains devenus obsolètes. Quatre métiers sont ainsi créés et deux sont fusionnés ?

De même, ont été revus les niveaux de classification liés à ces métiers qui eux aussi commençaient à subir «l'usure du temps».

Répondant à nos revendications, l'AFB a également accepté, de réduire bon nombre de "fourchettes de classification par métier".

S'il y avait 15 métiers repères avec des fourchettes de classification couvrant 5 niveaux, il n'en reste plus que 4 aujourd'hui.

Mieux encore, il n'existe plus qu'un seul métier sur 6 niveaux de classification alors que par le passé, il y en avait 9.

Ce nouvel accord permet également la création d'une notion de "débutant" afin d'éviter de rester "scotché" au premier niveau de classification.

Pour ces raisons, FO Banques signera ce nouvel accord qui, s'il n'est peut être pas parfait permet d'améliorer et de faire évoluer la classification existante.

De par cette signature, FO banques marque sa volonté de faire «vivre et évoluer le dialogue social au sein de notre branche et souhaite qu'à l'avenir, l'on n'attende pas neuf ans pour faire de nouveau évoluer cette grille de métiers repères.

Il est de même pour de nombreux domaines où FO a été, reste et sera dans l'action au niveau de la branche afin de porter les valeurs et revendications communes au plus grand nombre.

Pour plus d'infos, vous pouvez contacter vos délégués FO au sein de votre entreprise qui seront les plus à même de répondre à vos questions.

Sébastien BUSIRIS

Sommaire : P. 1 : Accords métiers repères : FO Banques signe ! – P. 2 et 3 : Tract confédéral : 1^{er} mai 2010



Pour soutenir nos actions et adhérer à FO Banques retourner le coupon ci-dessous à :
FO Banques – 28 rue des Petits Hôtels 75010 PARIS

Nom : Prénom : Banque :

Adresse :

Tél. : Mail :

Site : <http://www.fo-banques.fr>

1er Mai

**FO affiche
sa détermination**

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

**DÉFENDONS
NOS RETRAITES**

Maintien du droit à 60 ans

Non à l'allongement de la durée de
cotisation

40 ans c'est déjà trop !

Maintien du système par répartition
garant de la solidarité
intergénérationnelle et
d'une retraite aujourd'hui et pour les
jeunes générations

Maintien du Code des pensions
de la Fonction publique

**On peut et on doit
faire autrement !
Avec une meilleure
répartition des richesses**

Taxation des profits non réinvestis, compensation intégrale des exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises, cotisations retraite sur l'intéressement et la participation, rétablissement d'une fiscalité progressive assurant une redistribution juste des richesses.

**Avec les travailleurs, partout dans le monde
le 1er Mai, exprimons le même cri de colère
« Nous ne payerons pas
les frais de la crise ! »**

**Avec les travailleurs, partout dans le monde
le 1^{er} Mai, exprimons le même cri de colère**

**«Nous ne payerons pas
les frais de la crise !»**

Pour FO, qui s'est adressé aux autres organisations syndicales en ce sens, la question «d'un appel commun à 24 heures de grève interprofessionnelle, au moment opportun» est posée: «une telle initiative lancée solennellement par les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales serait facteur d'espoir et de force pour les salariés»

40 ans c'est déjà trop !

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

**FO affiche
sa détermination**

1^{er} Mai

**POUR FO,
LA RETRAITE C'EST
«LA MÈRE DES REVENDICATIONS»**

**Préserver le droit à la retraite à 60 ans,
c'est exiger:**

- une politique économique créatrice de vrais emplois à temps plein notamment pour les jeunes;
- l'élimination de la précarité et des temps partiels imposés dont sont victimes en particulier femmes et jeunes;
- la préservation de l'emploi public et du service public contre la RGPP;
- l'augmentation des salaires et des pensions.

**DÉFENDONS
NOS RETRAITES**